



S.A.E.D.

Rapport



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Séminaire régional
sur les outils
d'accompagnement
de la gestion et de la
sécurisation du foncier
dans les territoires
ruraux d'Afrique de
l'Ouest et du Centre

King FAHD Palace, Dakar,
03-06 juin 2014

I. Introduction

En Afrique, les systèmes de propriété foncière, notamment dans leur forme «communautaire» sont très souvent considérés, à tort ou à raison, comme une entrave à la croissance agricole en raison de l'insécurité qu'elle entretiendrait dans la jouissance de la terre, de son incapacité à satisfaire les besoins de la parentèle, et les tendances à la parcellisation qu'elle suscite. Après plus de deux décennies de conception et d'expérimentation d'outils de gestion foncière dans la vallée du Sénégal, la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), a organisé du 03 au 06 juin 2014, à Dakar un séminaire régional sur les outils d'accompagnement de la gestion et de la sécurisation du foncier dans les territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ce séminaire régional, objet de ce rapport, a enregistré la participation des délégations venant des pays ci-après : Bénin ; Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger ; Sénégal. Outre ces délégations, ont pris part à la rencontre, l'Etat du Sénégal, les élus locaux, la communauté universitaire, la société civile notamment les organisations paysannes et pastorales. La diversité des participants et surtout celle des expériences partagées par les différents participants ont permis d'aboutir à des conclusions fortes sur la question foncière et l'existence d'outils de gestion qui ont fait leur preuve.

L'ouverture de l'atelier a été entamée par les discours d'usage qui ont mis en lumière les préoccupations majeures des différents acteurs impliqués dans la gestion du foncier. Les élus locaux soulignent que, sans maîtrise du foncier, il est impossible de promouvoir un développement local. Ce qui justifie l'espoir porté aux résultats de ce séminaire. Pour l'Agence Française de Développement (AFD), l'importance accordée au développement des territoires ruraux justifie la contribution de l'institution pour la promotion d'outils concertés de gestion foncière. Il urge de relever les défis adressés aux différents acteurs afin de promouvoir un accès sécurisé au foncier. L'appui à l'organisation de ce séminaire trouve toute sa pertinence dans la nécessité de procéder à une capitalisation et un partage des différentes expériences éprouvées dans des contextes différents. L'Ambassadeur de France a réitéré les dispositions de son pays à aider les pays africains à atteindre leurs objectifs de développement projetés par la maîtrise et la valorisation du foncier.

Dans son allocution de bienvenue, Dr Dogo Seck, en sa qualité de représentant du Ministère de l'Agriculture et l'Equipement Rural est revenu sur l'expérience et l'impact des interventions de la SAED dans la vallée du fleuve Sénégal. Le besoin de sécurisation foncière est d'avantage

renforcé par le contexte actuel de mise en œuvre du Programme Sénégal Emergent (PSE) dont l'un des objectifs majeurs du volet agricole est la réalisation de la sécurité alimentaire¹, ce qui implique une forte sollicitation des ressources.

Les différentes communications² qui ont été présentées au cours des quatre journées du séminaire³ sont regroupées dans ce rapport en quatre points majeurs, qui ont donné lieu à des recommandations pratiques à l'endroit des organisateurs et des participants. Ces points concernent :

- l'état des lieux de la gestion foncière au Sénégal,
- la mise en parallèle des expériences similaires en cours ou en projet dans les pays de la sous-région,
- les travaux de groupes pour dégager des pistes de solutions aux nombreux défis,
- une table ronde autour de la problématique des exploitations familiales entrepreneuriale qui a libéré la parole des acteurs.

Les échanges autour de ces points ont été enrichis par l'adoption d'une déclaration dite de Dakar qui consacre l'engagement des différents participants à relever les défis de la gestion et de la sécurisation du foncier rural. En effet, les mutations en cours dans les territoires ruraux africains, comme l'approfondissement de la décentralisation et l'arrivée de nouveaux investisseurs privés, exigent l'élaboration de politiques publiques garantissant un accès équitable et sécurisé au foncier. L'institutionnalisation et l'appropriation des outils de gestion du foncier constituent des facteurs de succès pour impulser une dynamique de développement harmonieux des territoires ruraux.

Dr Ibrahima Dia, consultant, a été désigné pour modérer les travaux les travaux.

II. Gestion foncière et territoriale au Sénégal : la loi à l'épreuve de la réalité.

Cette communication a été introduite respectivement par M Mamadou Diouf et Dr Sidy M Seck. Dans son propos introductif, M Diouf a fait un rappel historique des politiques de décentralisation au Sénégal en insistant sur les insuffisances des dispositifs juridiques et réglementaires qui l'accompagnent. Ce rappel a permis de démontrer la pertinence de repositionner la question du foncier au cœur de la réflexion sur le développement au Sénégal, tant le flou est presque total.



Cet aspect est d'ailleurs largement ressorti dans l'analyse que fait le Dr Seck de la Loi 64-46 du 18 juin 1964 portant sur le domaine national. Selon lui, cette loi assure le caractère inaliénable et non transmissible des terres du domaine national. Cependant, le transfert du pouvoir de gestion de la terre aux collectivités locales a abouti, dans certains cas, à des abus notamment dans l'affectation et la désaffectation des terres.

Les insuffisances et les contraintes dans la gestion foncière et territoriale s'expliquent par la conjonction de plusieurs facteurs dont les plus déterminants sont :

- (i) l'absence de programmes de développement et de mise en valeur des terres élaborés par les communautés rurales,
- (ii) la diversité des textes relatifs à la gestion des ressources naturelles souvent méconnus des élus locaux,
- (iii) le manque d'outils et d'accompagnement de l'exercice des compétences transférées, de gestion et de développement territorial.

Les solutions proposées insistent sur la nécessité de prendre en compte ces insuffisances dans les réflexions en cours pour une réforme foncière et anticiper sur les difficultés de la mise en œuvre future.

Les débats qui ont suivi cette présentation, ont montré que des outils pertinents de gestion qui ont fait leurs preuves existent dans certains pays présents à la rencontre. Deux cas intéressants ont été partagés il s'agit des expériences dans la vallée du Sénégal et le lien entre les politiques de décentralisation et la question foncière.

Pour le cas du Sénégal, les réponses apportées par les acteurs de la vallée pour le renforcement de la gestion foncière ont fait l'objet d'une présentation par M. Cheikh Ahmed Khaly FALL (Expert foncier, Coordonnateur des équipes d'appui aux Collectivités territoriales de la SAED). Pour l'essentiel, ces réponses renvoient à trois outils majeurs : les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), les Systèmes d'Information sur le Foncier (SFI) et la Charte du Domaine Irrigué (CDI). Auparavant, une présentation succincte de la SAED a été faite par Monsieur Seyni NDAO (Directeur Général Adjoint de la SAED) qui a surtout insisté sur le processus ayant conduit la SAED à évoluer progressivement d'une société d'aménagement à une société d'accompagnement du développement économique des territoires ruraux.

Destémoignages éclairants sur les outils ont été apportés par des acteurs des territoires ayant participé à leur mise en œuvre. Selon Babacar Diop, premier animateur du POAS à Rosso Béthio⁴ et ancien conseiller rural, «les POAS dans la Vallée sont une demande des collectivités

locales, une demande justifiée par les conflits fonciers (.....) Les POAS ont permis, par exemple, de réactualiser des couloirs de bétail qui existaient depuis l'époque coloniale qui était ignorés. L'avantage de cet outil réside dans la mobilisation des acteurs locaux. Son caractère participatif et le renforcement des capacités qui a accompagné son élaboration ont largement contribué à une connaissance du potentiel foncier et facilité sa gestion.»

Sa position actuelle de Maire de la commune de Rosso Béthio et de Président d'une organisation faîtière paysanne lui permet de mesurer l'ampleur des problèmes suscités par l'inadéquation entre la loi sur le domaine national et les pratiques de gestion foncière en cours dans toutes les contrées rurales du Sénégal. Il existe un défi de taille à savoir les conditions de l'institutionnalisation et de l'application des outils comme le POAS. Dans cette perspective, les collectivités locales de la vallée qui sont pratiquement toutes dotées de ces outils doivent afficher leur volonté à les mettre en œuvre.

Au Mali, l'état des lieux de la décentralisation et de l'intégration de la question foncière a été partagé. Cette politique est une des recommandations fortes de la conférence nationale de 1992. La région devient l'interface entre l'Etat et les populations locales. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) prend en charge les dispositions foncières agricoles. Un processus participatif, démocratique et transparent est en avant pour relever les défis de la politique foncière agricole malgré les énormes difficultés de mise en œuvre.

Les recommandations relatives à ces échanges qui ont ponctué la première journée de l'atelier peuvent être résumées autour des points suivants :

- (i) les mutations en cours dans les territoires ruraux africains, comme l'approfondissement de la décentralisation et l'arrivée de nouveaux investisseurs privés, exigent l'élaboration des politiques garantissant un accès équitable et sécurisé au foncier
- (ii) la prise de décision éclairée sur le foncier est gage de transparence
- (iii) l'institutionnalisation et l'appropriation des outils de gestion du foncier constituent des facteurs de succès pour impulser une dynamique de développement harmonieux des territoires ruraux

C'est différentes recommandations ont servi d'éléments de réflexion notamment avec les échanges qui se sont poursuivis et qui portent sur la situation des autres pays africains.

III. La mise en parallèle des expériences en Afrique de l'Ouest et du Centre : les insuffisances des lois mises à nue

Les communications sur la situation du Niger, du Burkina Faso et du Cameroun révèlent l'existence de similitudes quant aux préoccupations nationales liées à la question foncière. Elles soulèvent de grands enjeux articulés autour du problème de l'intensification agricole, de la définition d'une politique cohérente favorable à l'investissement productif, et de la gestion durable des ressources naturelles. Ces enjeux posent la nécessité de disposer d'outils pertinents pour une cohérence spatio-temporelle, depuis l'analyse des problèmes jusqu'à l'évaluation des résultats en passant par la recherche des meilleures options de développement des territoires.

Les processus qui ont conduit au code rural du Niger, à la loi foncière au Burkina Faso, et à la prise en compte du foncier dans la décentralisation au Cameroun, ont abouti à des conclusions quasi identiques. Il est reconnu des acquis de taille. Toutefois des défis importants existent :

- (i) la disponibilité d'un dispositif juridique étoffé qui pose cependant des problèmes de cohérence et d'articulation entre les différents textes,
- (ii) l'absence d'ancrage institutionnel des outils et la diversité des interventions qui posent un problème de coordination et d'harmonisation des actions,
- (iii) la difficulté, faute des ressources durables, de pérenniser des outils disponibles conçus le plus souvent dans le cadre des projets.

La mise en perspective de toutes ces situations contrastées insiste sur la nécessité de mettre les textes juridiques en phase avec les réalités sur le terrain. Cet aspect est pris en compte par les questions qui ont fait l'objet de débats dans les différents groupes de travail.

IV Les travaux de groupes

Cette session a constitué un temps fort de l'atelier. Une méthodologie simple a été proposée à chaque groupe pour :

- (i) d'une part ; répondre aux questions formulées dans les TDR pour chaque problématique,
- (ii) et d'autre part, formuler des recommandations tirées des leçons des différentes expériences des pays.

Les trois thématiques suivantes ont été proposées :

- (i) la concertation autour des potentialités et des ressources naturelles et les différentes formes de contractualisation autour de l'affectation de l'espace pour les différents usages,
- (ii) la formalisation et la sécurisation des droits fonciers et la gestion communale du foncier rural,
- (iii) et le cadre légal et réglementaire, l'accompagnement institutionnel et financier.

Les éléments saillants des échanges autour des groupes de travail peuvent être résumés, suivant les thèmes abordés, comme suit :

Groupe 1: Concertation autour des potentialités et des ressources naturelles et différentes formes de contractualisation autour de l'affectation de l'espace pour les différents usages

La plupart des conflits en Afrique trouve leurs origines dans l'affectation des ressources naturelles et la compétition autour de leurs usages (avec le focus sur la terre, l'eau et les mines). Le niveau local est l'échelle pertinente où s'organise le mieux la participation des populations à la gestion des affaires locales. Toutefois, la diversité des échelles de collectivité locale, l'ineffectivité de l'application des compétences transférées, et l'implication insuffisante des divers usagers dans la gouvernance du foncier rendent difficile la concertation. L'approche participative et inclusive qui est indispensable, interpelle à la fois sur les méthodes et sur les outils de son opérationnalisation, tant le niveau stratégique d'organisation de cette participation est complexe, la différence de niveau des acteurs élevée, et les modalités de construction d'une intelligence collective délicates.

Plusieurs recommandations ont été faites par le groupe, à savoir :

- (i) favoriser et promouvoir la concertation et les approches participatives inclusives (collectivités locales et populations) pour l'acceptation et la durabilité des politiques,
- (ii) compléter les dispositifs juridiques en institutionnalisant les conventions et les outils conçus localement et qui ont prouvé leur efficacité et sont en cohérence avec les législations nationales,
- (iii) promouvoir les formes de contractualisation concertée pour la mise en valeur des ressources mobilisables en définissant des objectifs et des normes minimales de mise en valeur,
- (iv) pérenniser les outils en renforçant les capacités (humaines, techniques et financières) des collectivités locales,

- (v) encadrer l'accès des investisseurs privés nationaux et étrangers dans le cadre des politiques agricoles et foncières tout en trouvant un équilibre entre l'exploitation familiale et l'agrobusiness.

Groupe 2 : La formalisation et la sécurisation des droits fonciers : gestion du foncier rural

Une discussion conceptuelle a constitué l'entrée en matière pour le groupe. Pour une compréhension commune du travail, le débat a porté sur les deux questions suivantes :

(i) Que faut-il sécuriser ? (ii) Que faut-il formaliser ?

Plusieurs définitions des termes « sécurisation » et « formalisation » ont été proposées tant les situations au niveau des pays sont contrastées. S'agissant de la sécurisation, il est retenu qu'elle renvoie aux principes et droits fonciers reconnus à quelqu'un de disposer et de jouir de la propriété et de l'usage de ces droits sans risque de contestation et de remise en cause. La formalisation est l'ensemble des démarches par lesquelles on fait reconnaître ses droits conformément aux règles, aux normes et à la législation en vigueur.

Ces définitions conceptuelles ont permis au groupe d'engager des riches discussions ayant abouti aux recommandations suivantes :

- (i) conduire un plaidoyer afin que les Etats s'engagent pour des réformes juridiques et institutionnelles adaptées,
- (ii) faire converger les politiques foncières et les politiques de décentralisation et agricoles,
- (iii) reposer les processus de formalisation au niveau le plus bas de la décentralisation en vue de responsabiliser les populations concernées.

Groupe 3 : Cadre légal et réglementaire, accompagnement institutionnel et financier

Les discussions autour du cadre légal et réglementaire de la gestion foncière ont permis d'identifier les défis et obstacles liés à l'application des lois en matière foncière. Des problèmes identiques aux différents pays incluent :

- (i) la pluralité des lois, règlements et codes entraînant des confusions majeures et une bureaucratie lourde,
- (ii) l'incompréhension des lois à cause de la complexité du langage juridique
- (iii) et l'absence de synergies entre l'aménagement du territoire et la gestion du foncier et des ressources naturelles.

Face à ces contraintes des pistes de solutions, qui ont porté sur le niveau de la collectivité locale, ont été avancées pour :

- (i) l'actualisation et la mise en cohérence des textes nationaux et leur traduction dans les langues locales;
- (ii) le renforcement des capacités pour l'exercice des compétences et ressources transférées;
- (iii) et les recours aux mécanismes financiers innovants.

Suivant les recommandations, les bonnes pratiques sont à modéliser et/ou à institutionnaliser, grâce notamment à :

- (i) l'organisation des états généraux du foncier ;
- (ii) l'institutionnalisation des outils fonciers (Chartes, conventions, POAS, SIF...)
- (iii) la mise en place d'un dispositif d'appui technique et de suivi-évaluation pour accompagner la gestion foncière locale (services techniques, société civile, chercheurs, etc.)

Des idées fortes sont ressorties des différents travaux de groupe. Parmi celles-ci, on peut retenir que :

- (i) la mise en parallèle des situations nationales a montré la nécessité de mettre les textes juridiques en phase avec les réalités sur le terrain ;
- (ii) pour rendre les collectivités plus opérationnelles et renforcer leurs autonomies, l'introduction d'une fiscalité locale sur le foncier ainsi que le recours aux mécanismes financiers innovants sont à explorer ;
- (iii) Le caractère multi-usager des ressources, la diversité des acteurs en compétition et l'absence de concertation et des normes de mise en valeur conduisent à des rivalités, à des exclusions et des conflits autour des ressources.

V. La table ronde, la parole aux acteurs

Une table ronde sur le thème « agriculture familiale entrepreneuriale/modèles de développement (agropoles, etc.). Avec un panel composé d'une diversité d'acteurs (SAED, opérateurs privés, organisations paysannes et AFD), les échanges sur la définition de l'exploitation ont permis de constater une perception diversifiée mettant l'accent, selon le cas, sur une des caractéristiques suivantes : la taille du patrimoine foncier, la composition de la main d'œuvre, l'orientation de la production vers des objectifs de sécurité alimentaire, la forme d'organisation et d'administration, les instances de prise de décision.

Les différentes expériences passées en revue ont montré qu'il y a une dynamique des exploitations familiales qui relativise ces critères et rend inopérante une approche statique. Les panelistes ont aussi échangé sur les défis que représente, pour les exploitations familiales, la sécurité foncière, les nouvelles politiques d'investissement publique et le partenariat public privé (PPP), l'influence des PTF sur les orientations des politiques foncières notamment en faveur des exploitations familiales et des PPP.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS⁵

Après Douala en 2013, les participants de l'atelier de Dakar ont jugé utile de signer une déclaration dite de Dakar qui résume cinq principaux défis et formule dix recommandations fortes.

Les participants ont souligné l'impératif de faire de la politique foncière un moyen institutionnel déclencheur du développement durable des territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre, développement créateur de richesses, d'emplois, de nourriture et de biens de consommation. Cet impératif s'explique par les enjeux démographiques présents et futurs de l'Afrique subsaharienne qui compte aujourd'hui 900 millions d'habitants, (dont 265 millions confrontés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition) et atteindra plus de 2 milliards de personnes en 2050, soit 1/5ème de la population mondiale avec un taux d'urbanisation de 60%.

Cette évolution démographique sans précédent dans l'histoire du monde qui pose déjà des problèmes de sécurité alimentaire, s'accompagne d'une pression croissante sur les ressources naturelles qui se raréfient.

Ces contraintes qui pèsent sur la production agricole, dans un contexte où prédominent l'informalité et l'insécurité foncières, constituent un défi pour les États, les Institutions régionales (Union Africaine, Commission économique pour l'Afrique), l'Union européenne, les Institutions financières internationales et les dispositifs de Coopération bilatérale.

Relever ce défi dans le contexte actuel marqué par des problèmes environnementaux aigus du fait des changements climatiques qui affectent les ressources foncières (salinisation des terres, appauvrissement des sols, etc.), devient une priorité. À côté de la dégradation progressive des ressources naturelles, se pose la question de la capacité des droits fonciers collectifs à faire face et à s'adapter aux pressions des marchés fonciers.

Pour opérationnaliser les recommandations de la Déclaration de Dakar, les participants ont engagé les organisateurs en particulier la SAED et l'AFD, de prendre sans délais les mesures pour élaborer un plan d'actions dont les objectifs immédiats seront entre autres (i) la mise en œuvre d'une stratégie pour conduire le plaidoyer pour des réformes juridiques et institutionnelles adaptées aussi bien au niveau national qu'à l'échelle régionale en tenant compte des directives de l'Union Africaine, et de la FAO (ii) la mise en place d'un réseau africain sur la gestion et la sécurisation du foncier (RAGSF) qui devra porter les processus et les actions de soutien aux différents pays engagés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar.

Notes

- 1 Le Programme pour l'Accélération de la Cadence de l'agriculture Sénégalaise (PRACAS) mis en œuvre par l'Etat Sénégalais vise l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017.
- 2 Un journal du séminaire tenu quotidiennement rend compte des temps forts du séminaire. Les trois éditions sorties pendant cet événement sont en annexe.
- 3 Voir l'agenda de l'atelier pour les détails relatifs aux différentes communications.
- 4 Rosso Béthio est aujourd'hui une commune de plein exercice. Pendant l'élaboration du POAS elle était la communauté rurale de la vallée du Sénégal dans laquelle les défis liés à la question foncière menaçaient le plus la paix sociale et la dégradation des ressources naturelles.
- 5 Voir Déclaration de Dakar jointe en annexe.



Annexes

Annex 1 : Déclaration de Dakar

Annex 2 : Journal du séminaire

Annex 3 : Agenda du séminaire

Annex 4 : Liste des participants

S.A.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



Séminaire régional sur les outils d'accompagnement de la gestion et de la sécurisation du foncier dans les territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre

King Fahd Palace, Dakar, du 03 au 06 Juin 2014

Déclaration de Dakar

Préambule

Le séminaire régional sur les outils d'accompagnement de la gestion et de la sécurisation du foncier dans les territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre, organisé par la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées et de la Falémé et l'Agence Française de Développement à Dakar du 3 au 6 juin 2014 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rassemblé quelque 120 participants venant du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal.

Au terme des travaux, les participants soulignent l'impératif de faire de la politique foncière un moyen institutionnel déclencheur du

développement durable des territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre, développement créateur de richesses, d'emplois, de nourriture et de biens de consommation.

En effet, l'Afrique subsaharienne compte aujourd'hui 900 millions d'habitants, dont 265 millions sont confrontés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Cette population atteindra plus de 2 milliards de personnes en 2050, soit 1/5ème de la population mondiale avec un taux d'urbanisation de 60%.

Cette évolution démographique sans précédent dans l'histoire du monde qui pose déjà des problèmes de sécurité alimentaire, s'accompagne d'une pression croissante sur les ressources naturelles qui se raréfient.

Ces contraintes qui pèsent sur la production agricole, dans un contexte où prédominent l'informalité et l'insécurité foncières, constituent un défi pour les États, les Institutions régionales (Union Africaine, Commission économique pour l'Afrique), l'Union européenne, les Institutions financières internationales et les dispositifs de Coopération bilatérale, dont la Coopération française.

Relever ce défi dans le contexte actuel marqué par des problèmes environnementaux aigus du fait des changements climatiques qui affectent les ressources foncières (salinisation des terres, appauvrissement des sols, etc.), devient une priorité. À côté de la dégradation progressive des ressources naturelles, se pose la question de la capacité des droits fonciers collectifs à faire face et à s'adapter aux pressions des marchés fonciers.

La sécurisation de l'occupation des terres et de la mise en valeur dans les zones agricoles et pastorales est une condition nécessaire à l'accroissement des productions agricoles et alimentaires. Aussi, les États doivent pouvoir surmonter les obstacles et les blocages qui, au niveau foncier, sont susceptibles de compromettre la modernisation de l'agriculture familiale

et les gains de productivité. Cela passe par des politiques foncières définies ou revisitées de façon inclusive, et posant des cadres de régulation aptes à préserver les droits des communautés autochtones, à assurer une sécurisation foncière des exploitations familiales et des investisseurs, mais également, à éviter des acquisitions massives de terres agricoles et pastorales par les investisseurs nationaux ou étrangers.

Défis à relever

1. Sécuriser et formaliser les droits d'usage et de propriété dans les espaces ruraux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
2. Assurer, aux différentes échelles territoriales, une cohérence entre les politiques foncières et les autres politiques publiques (décentralisation, aménagement du territoire, développement rural - agriculture, élevage, foresterie... -, environnement, etc.);
3. Prendre en considération différents droits coutumiers (de propriété, d'usage, d'usufruit ...) dans la gestion et l'affectation du foncier rural ;

4. Adapter et clarifier le cadre légal et réglementaire de l'affectation et de la gestion du foncier rural, en procédant selon des démarches inclusives mobilisant les acteurs et usagers du foncier rural ;
5. Optimiser la mise en valeur et la productivité des ressources foncières, en aval d'investissements publics et privés.

Recommandations

1. Procéder au niveau national, à un plaidoyer pour des réformes juridiques et institutionnelles adaptées ; porter ce plaidoyer au niveau régional en tenant compte des directives de l'Union Africaine, et de la FAO, à travers un réseau à constituer dans le prolongement de la Déclaration de Dakar ;
2. S'assurer d'une convergence des politiques de décentralisation, des politiques foncières et des politiques agricoles et de développement rural,
3. Encadrer l'accès des investisseurs dans le cadre des politiques agricoles et foncières assurant un équilibre

entre exploitations familiales et agrobusiness,

4. Mettre en place dans les pays, des dispositifs de réflexion-débat participatif et inclusif pour définir ou réactualiser les politiques foncières (structures de pilotage, de concertation, états généraux, assises, etc.);
5. Privilégier le niveau décentralisé le plus pertinent pour assurer la gestion optimale des ressources foncières et l'acceptation des décisions d'affectation de l'espace par les usagers; l'opérationnalisation devant procéder selon les contextes de niveaux de validation appropriés.
6. Promouvoir des mécanismes de contrôle citoyen et des voies de recours à l'égard des décisions concernant le foncier et émanant de l'Etat ou des Collectivités locales;
7. Instituer des outils et des mécanismes de contractualisation (chartes, conventions, contrats-plans, cahiers des charges) concertés entre les différents acteurs concernés par la mise en valeur de ressources mobilisables dans le cadre d'investissements publics

- (Etat, Collectivités) ou privés .; ces instruments contractuels devront définir des conditions minimales de mise en valeur durable.
8. Renforcer les capacités humaines (personnel, formation...) et les ressources financières (dotation de l'Etat, budget des collectivités locales, fiscalité locale) des CL pour pérenniser les outils de gestion du foncier et en faire une priorité.
 9. Mettre en place un dispositif d'appui technique et de Suivi évaluation au niveau des collectivités locales pour aider à la gestion du foncier (prestataires privés, services techniques, société civile, chercheurs, etc.)
 10. Tester, valider et institutionnaliser, le cas échéant, les outils de gestion de l'espace pertinents (conventions locales, chartes, POAS, SIF, etc.).

PAYS

Bénin	Guinée	Niger
Burkina Faso	Mali	Sénégal
Cameroun	Mauritanie	



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



JDS

Journal du Séminaire

Résumé des temps forts

n° I
Mardi,
3 juin 2014

Séminaire régional sur les outils
d'accompagnement de la gestion et de la
sécurisation du foncier dans les territoires
ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre

King Fahd Palace, Dakar, du 03 au 06 Juin 2014



Le régional des expériences est ouvert

Le séminaire co-organisé par la SAED et l'AFD a enregistré la participation des délégations suivantes: Bénin, Cameroun, Mauritanie, Guinée, Mali, Niger, France et Sénégal. Outre ces délégations, ont pris part à la rencontre : (i) l'Etat du Sénégal, (ii) les élus locaux, (iii) les acteurs de la société civile, (iv) la communauté universitaire etc. La diversité des participants promet des débats riches autour du foncier, tant les attentes des participants sont importantes.

Idées fortes

- Les mutations en cours dans les territoires ruraux africains, comme l'approfondissement de la décentralisation et l'arrivée de nouveaux investisseurs privés dans l'agriculture, exigent l'élaboration de politiques garantissant un accès équitable et sécurisé au foncier
- La prise de décision éclairée sur le foncier est gage de transparence
- L'institutionnalisation et l'appropriation des outils de gestion du foncier constituent des facteurs de succès pour impulser une dynamique de développement harmonieux des territoires ruraux

Ouverture et passage de témoin

En plus du passage symbolique de témoin « de Douala à Dakar », la cérémonie d'ouverture a été marquée par les discours d'usage qui ont mis en lumière les préoccupations majeures des différents acteurs impliqués dans la gestion du foncier. Les élus locaux soulignent que, sans maîtrise du foncier, il est impossible de promouvoir



un développement local durable. Pour l'AFD, l'importance accordée au développement des territoires ruraux justifie sa contribution pour la promotion d'outils concertés de gestion foncière. Il urge de relever les défis qui se posent aux différents acteurs, afin de promouvoir un accès sécurisé au foncier. L'appui à l'organisation de ce séminaire se justifie par les besoins de capitalisation et de partage des différentes expériences. L'Ambassadeur de France a réitéré la disponibilité de son pays à accompagner les pays africains pour l'atteinte des objectifs de développement projetés à travers la maîtrise et la valorisation du foncier.

Le secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal est longuement revenu sur l'impact réel des expériences conduites par la SAED dans la vallée du fleuve Sénégal. Le besoin de sécurisation foncière est davantage renforcé par le contexte actuel de recherche de la sécurité alimentaire dans le cadre du PRACAS.

Gestion foncière et territoriale au Sénégal : la loi à l'épreuve de la réalité

Dans son propos introductif, M Diouf a fait un rappel historique des politiques de décentralisation en insistant sur les insuffisances des dispositifs juridiques et réglementaires qui l'accompagnent. Ce rappel a permis de démontrer la pertinence de repositionner la question du foncier au cœur de la réflexion sur le développement au Sénégal. Cet aspect est d'ailleurs largement ressorti dans l'analyse que fait le Dr Seck de la loi sur le domaine national. Selon lui, cette loi assure le caractère inaliénable et non transmissible des terres du domaine national. Cependant, le transfert du pouvoir de gestion de la terre aux collectivités locales a abouti dans certains cas à des abus notamment dans l'affectation et la désaffectation des terres. Les insuffisances et les contraintes dans la gestion foncière et territoriale s'expliquent par la conjonction de plusieurs facteurs dont les plus déterminants sont : (i) l'absence de programme de développement et de mise en valeur des terres élaboré par les communautés rurales, (ii) la diversité des textes relatifs à la gestion des ressources naturelles souvent méconnus des élus locaux, (iii) le manque d'outils et d'accompagnement de l'exercice des compétences transférées de gestion foncière et de développement territorial. Les solutions proposées par les présentateurs insistent sur la nécessité de prendre en compte ces insuffisances dans les réflexions en cours pour une réforme foncière, et anticiper sur les difficultés de mise en œuvre future.



Deux pays, deux expériences enrichissantes : Sénégal et Mali

Les réponses apportées par les acteurs de la vallée du Fleuve Sénégal pour le renforcement de la gestion

foncière renvoient pour l'essentiel à trois outils majeurs : les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), le Système d'Informations Foncières (SIF) et la Charte du Domaine Irrigué (CDI). Ces outils ont démontré leur pertinence. Cependant, le défi principal reste leur institutionnalisation et leur application. Aussi, les collectivités locales doivent-elles afficher une volonté de les mettre en œuvre.

L'Etat des lieux de la décentralisation et l'intégration de la question foncière au Mali ont été partagés. La mise en œuvre de cette politique est, selon le représentant du Ministre malien de la décentralisation, une des recommandations fortes de la conférence nationale de 1992. Dans le dispositif malien, la région devient l'interface entre l'Etat et les autres collectivités locales, et la Loi d'Orientation Agricole prend en charge les dispositions foncières agricoles. Ce processus d'élaboration, qui est participatif, démocratique et transparent, est mis en avant pour relever les défis de la politique foncière agricole.

Témoignage

Babacar DIOP

Ancien conseiller rural, 1er animateur du POAS, Actuel Maire de Rosso Béthio, Président de la FONGS



« Les POAS ont fait l'objet d'une demande des collectivités locales, une demande justifiée par les conflits fonciers (.....) Les POAS ont permis, par exemple, de réactualiser des couloirs de bétail qui existaient depuis l'époque coloniale, qui étaient ignorés. L'avantage de cet outil réside dans la mobilisation des acteurs locaux. Son caractère participatif et le renforcement des capacités qui accompagnent son élaboration ont largement contribué à une connaissance du potentiel foncier et faciliter sa gestion. »

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL



www.saed.sn



Un clin d'oeil sur la journée

Trois temps forts vont marquer la suite du programme : (i) la présentation des expériences des autres pays, (ii) des travaux de groupes qui seront des moments importants pour une meilleure connaissance des situations et des solutions proposées, (iii) l'organisation d'une soirée récréative.

JDS

Journal du Séminaire

Résumé des temps forts

n° 2
Mecredi,
4 juin 2014

Séminaire régional sur les outils
d'accompagnement de la gestion et de la
sécurisation du foncier dans les territoires
ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre

King Fahd Palace, Dakar, du 03 au 06 Juin 2014



Les expériences dans les pays en débat

Les travaux de la deuxième journée du séminaire ont été structurés autour de deux grands axes principaux : (i) la mise en parallèle des expériences similaires en cours ou en projet dans les pays de la sous-région, et (ii) les travaux de groupes.

Pour les travaux de groupes, les participants devaient réfléchir sur les thèmes suivants : (i) la concertation autour des potentialités et des ressources naturelles et les différentes formes de contractualisation autour de l'affectation de l'espace pour les différents usages, (ii) la formalisation et la sécurisation des droits fonciers et la gestion communale du foncier rural, et (iii) le cadre légal et réglementaire, l'accompagnement institutionnel et financier.

Idées fortes

- La mise en parallèle des situations nationales montre, pour les différents pays et contextes, la nécessité de mettre les textes juridiques en phase avec les réalités sur le terrain
- Pour rendre les collectivités plus opérationnelles et renforcer leur autonomie, l'instauration d'une fiscalité locale sur le foncier ainsi que le recours aux mécanismes financiers innovants sont des pistes à explorer
- La diversité des usages des ressources et des acteurs en compétition et l'absence de concertation et de normes de mise en valeur, favorisent les exclusions et conduisent à des rivalités et des conflits autour des ressources

Les insuffisances des lois mises à nue

Les communications sur la situation du Niger, du Burkina Faso et du Cameroun révèlent l'existence de similitudes quant aux préoccupations nationales liées à la question foncière. Elles soulèvent de grands enjeux articulés autour du problème de l'intensification agricole, de la définition d'une politique cohérente favorable à l'investissement productif, et de la gestion durable des ressources naturelles. Ces enjeux posent la nécessité de disposer d'outils pertinents pour une cohérence spatio-temporelle, depuis l'analyse des problèmes jusqu'à l'évaluation des résultats, en passant par la recherche des meilleures options de développement des territoires.

Les processus qui ont conduit : (i) au Code rural du Niger, (ii) à la loi foncière au Burkina Faso, et (iii) à la prise en compte du foncier dans la décentralisation au Cameroun, ont abouti à des conclusions quasi identiques. Ils ont conduit à des acquis de taille. Toutefois des défis importants subsistent :

- la disponibilité d'un dispositif juridique étoffé en cohérence avec les textes déjà existants,
- un ancrage institutionnel clair des outils, ainsi que la coordination et l'harmonisation des interventions et des actions,
- la difficulté, faute de ressources durables, de pérenniser les outils disponibles conçus le plus souvent dans le cadre des projets.



Les travaux de groupes

Les éléments saillants des échanges au sein des groupes de travail peuvent être résumés comme suit selon les thèmes:

Groupe 1: Concertation autour des potentialités et des ressources naturelles et différentes formes de contractualisation autour de l'affectation de l'espace pour les différents usages



La plupart des conflits en Afrique trouvent leurs origines dans l'affectation des ressources naturelles et la compétition autour de leurs usages (terre, eau et mines, en particulier).

Le niveau local est l'échelle pertinente où s'organise le mieux la participation des populations à l'administration et à la gestion des affaires. Toutefois, la diversité des échelles de collectivités locales, l'ineffectivité de l'application des compétences transférées, et l'implication insuffisante des divers usagers dans la gouvernance du foncier rendent difficile la concertation. L'approche participative et inclusive qui est indispensable, interpelle à la fois sur les méthodes et les outils de sa mise en œuvre. Son opérationnalisation est rendue encore plus complexe par la grande différence de niveau des acteurs, et le caractère délicat de la construction d'une intelligence collective.

Groupe 2: La formalisation et la sécurisation des droits fonciers : gestion du foncier rural

Pour une compréhension commune du travail, le débat au sein du groupe a porté sur les deux questions suivantes : (i) que faut-il sécuriser ? (ii) que faut-il formaliser ? Plusieurs définitions des termes « sécurisation » et « formalisation » ont été proposées tant les situations au niveau des pays sont contrastées. Finalement, il a été retenu de considérer, pour la sécurisation, qu'elle renvoie aux principes et droits fonciers reconnus à quelqu'un de disposer et de jouir de la propriété et/ou de l'usage de ces droits sans risque de contestation et de remise en cause. La formalisation est, quant à elle, l'ensemble des démarches par lesquelles on fait reconnaître ses droits conformément aux règles, aux normes et à la législation en vigueur.



Groupe 3 : Cadre légal et réglementaire, accompagnement institutionnel et financier

Les discussions du groupe ont permis d'identifier des défis et obstacles liés à l'application des lois en matière foncière, qui se posent, pour l'essentiel, aux différents pays: (i) la pluralité des lois, règlements et codes entraînant des confusions et une grande lourdeur bureaucratique, (ii) la complexité du langage juridique qui favorise la diversité des interprétations des textes et les difficultés d'appropriation au niveau local et (iii) la synergie insuffisante entre l'aménagement du territoire et la gestion du foncier et des ressources naturelles.



Les pistes de solutions dégagées sont : (i) l'actualisation et la mise en cohérence des textes nationaux et leur traduction dans les langues locales; (ii) le renforcement des capacités pour l'exercice des compétences transférées; et (iii) le recours aux mécanismes financiers innovants.



Un clin d'oeil sur la journée

Trois activités phares sont programmées à savoir : (i) la restitution et la validation des travaux du groupe, (ii) la visite de l'Île de Gorée pour les délégations étrangères; et (iii) la préparation de la « Déclaration de Dakar » et du rapport général du séminaire.

REPUBLIQUE DU
SENEGAL
MINISTRE DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'EQUIPEMENT RURAL



www.saed.sn

Rédaction : Mbaye DIENG, Cheikh SY & Jojob FAAL.

Relecture : Sidy M. SECK & Khaly FALL

Photos : Madine NDAO

JDS

Journal du Séminaire
Résumé des temps forts

n° 3
Jeudi,
5 juin 2014

Séminaire régional sur les outils
d'accompagnement de la gestion et de la
sécurisation du foncier dans les territoires
ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre

King Fahd Palace, Dakar, du 03 au 06 Juin 2014



Restitution des travaux en plénière

Le troisième jour du séminaire a été consacré à la restitution des travaux de groupe. Globalement, les contraintes et insuffisances relevées portent, entre autres, sur la faiblesse des textes juridiques, les options de développement souvent inadéquates et l'inéquitable accès aux ressources qui imposent de réfléchir à des mécanismes et alternatives pour sécuriser l'accès aux terres tout en garantissant l'investissement privé national et étranger. Les différents groupes ont formulé des recommandations pratiques pour les thématiques sur lesquelles ils devaient réfléchir.

Synthèse des recommandations

Concertation autour des potentialités et des ressources naturelles, formes de contractualisation autour de l'affectation de l'espace pour les différents usages

- favoriser et promouvoir la concertation et les approches participatives inclusives (Collectivités locales et populations) pour l'acceptation et la durabilité des politiques ;
- compléter les dispositifs juridiques en institutionnalisant les conventions et outils conçus localement et qui ont prouvé leur efficacité et sont en cohérence avec la législation ;
- promouvoir les formes de contractualisation concertée pour la valorisation des ressources mobilisables en définissant des objectifs et des normes minimales de mise en valeur ;
- pérenniser les outils, en renforçant les capacités (ressources humaines et financières) des collectivités locales ;
- encadrer l'accès des investisseurs dans le cadre des politiques agricoles et fon-

cières tout en trouvant un équilibre entre les exploitations familiales et l'agrobusiness.

La pertinence d'un dispositif de gestion du foncier au niveau local et l'échelle locale

- faire le plaidoyer afin que les Etats s'engagent pour des réformes juridiques et institutionnelles adaptées ;
- faire converger les politiques foncières et les politiques de décentralisation et de développement rural ;
- reposer le processus de formalisation au niveau le plus bas de la décentralisation en vue de responsabiliser les populations concernées.

Cadre légal et réglementaire, accompagnement institutionnel et financier

Selon le groupe, les bonnes pratiques sont à modéliser et/ou à institutionnaliser grâce notamment à :

- l'organisation des états généraux du foncier ;
- l'institutionnalisation des outils fonciers (Chartes, conventions, POAS, SIF...);
- la mise en place d'un dispositif d'appui technique et de suivi-évaluation pour accompagner la gestion foncière locale (services techniques, société civile, chercheurs, ...).



Visite de l'Île de Gorée



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



Séminaire régional sur les outils d'accompagnement de la gestion et de la sécurisation du foncier dans les territoires ruraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre

King Fahd Palace, Dakar, du 03 au 06 Juin 2014

AGENDA

Lundi 2 juin 2014

- › Accueil des délégations
- › Réunions de cadrage technique avec le/les animateurs

Mardi 3 juin 2014 - Salon Vert

- 09h30 – 10h00 **Protocole d'ouverture du Séminaire**
- › Représentant des élus locaux du Sénégal
 - › Représentant de l'Assemblée Nationale du Sénégal
 - › AFD – Directeur Agence de Dakar
 - › Conseiller Technique du Ministre malien de la Décentralisation et de la Ville
 - › Ambassadeur de la France au Sénégal
 - › Représentant du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

10h00 – 10h15 **Présentation des délégations**

10h15 – 10h45 **Pause – Café**

Mardi 3 juin 2014 - Salon Vert

10h45 – 11h00	Présentation du programme Modérateur
11h00 – 11h15	Passage de témoin de Douala à Dakar : retour sur la déclaration de Douala Mme NGA, Coordonnateur du PNDP, Cameroun
11h15– 11h30	La place du foncier dans le développement des territoires ruraux Vatché PAPAZIAN (AFD)
11h30 – 11h45	La SAED : D'une société d'aménagement hydro agricole à une société d'aménagement du territoire et d'accompagnement du développement économique des territoires ruraux Seyni NDAO, DGA SAED
11h45 – 12 h15	Expérience sénégalaise en matière de décentralisation et gestion foncière processus, acquis, insuffisances et impacts sur le développement économique des territoires ruraux Mamadou DIOUF et Sidy Mohamed SECK
12h15 – 13h15	Débat
13h15 – 15 h	Pause Déjeuner
15h – 16h	Présentation Capitalisation Sénégal <ul style="list-style-type: none">> Présentation de l'expérience de la SAED dans l'accompagnement du développement économique des territoires ruraux SAED – Khaly FALL (SAED) ; Ibrahima NIANG (MIWIS)> Témoignages d'élus> Présentation des recommandations/conclusions des ateliers nationaux Sidy SECK
16h – 16h30	Débat
16h30 – 17h00	Pause – café
17h – 17h 45	Exposés/mise en parallèle avec expériences similaires/pays + débats <ul style="list-style-type: none">> Mali : état des lieux de la décentralisation et intégration de la question foncière. Ousmane SY, Ministre malien de la Décentralisation et de la Ville> Débat général
17h 45 – 18H00	Projection film sur l'expérience sénégalaise

Mercredi 4 juin 2014

9h00 – 10h00 C106	Poursuite exposés/mise en parallèle avec expériences similaires/pays : <ul style="list-style-type: none">› Niger : bilan des 20 ans du Code rural› Burkina : historique, acquis et problématique de l'application de la loi foncière (DGFOMR)› Cameroun : prise en compte de la question foncière dans la décentralisation
10h – 10h45	Débat général
10 H 45 – 11h00	Constitution des groupes Présentation TDR des travaux de groupe – Modérateur
11h00 – 11h30	Pause café
11h30 – 13h C106	Travaux de groupes 1. Concertation autour des potentialités et des ressources naturelles et différentes formes de contractualisation autour de l'affectation de l'espace pour les différents usages Facilitateur : Sidy Mohamed SECK
C104	2. Formalisation et sécurisation des droits fonciers / gestion communale du foncier rural Facilitateur : Simon GOMIS
C102	3. Cadre légal et réglementaire, accompagnement institutionnel et financier Facilitateur : Mamadou DIOUF
13h – 15h00	Pause Déjeuner
15h00– 17 h 30	Travaux de groupe (Pause-café en salle)
20h – 23h	Soirée récréative

Jeudi 5 juin 2014

9h00 – 10h30	Elaboration des rapports de groupe - C106 - C104 - C102
10H30– 11 h 00	Pause-café
11h00 – 11h45	Restitutions travaux de groupe - C106
11h45 – 12 h 30	Débat général - C106
12h 30 – 13h 30	Pause Déjeuner
15 h – 18h	Visite de l'île de Gorée pour les délégations étrangères Rédaction du rapport général de l'atelier et de la déclaration de Dakar (équipe d'experts)

Vendredi 6 juin 2014 - Salon Vert

9h – 11h00

Table-ronde sur agriculture familiale entrepreneuriale / modèles de développement (agropoles etc.)

- > SAED
- > Office du Niger
- > Privés de la vallée : GDS, West African Farm, VITAL
- > CGER
- > OP : Saliou SARR, CNCR
- > CNCAS
- > Elus locaux : Babacar DIOP, maire de Ross Béthio
- > Responsables Minagri des délégations
- > AFD

11h00 – 11h30

Pause – Café

11h30 – 12h30

Cérémonie de clôture

- > Lecture de la Déclaration de « Dakar 2014 »;
- > Représentant des élus locaux
- > Représentant des délégations étrangères
- > AFD
- > Ministre sénégalais de l'Aménagement du territoire et des collectivités Locales

12h30 – 13h00

Point de presse (Ministre, AFD, représentant délégations étrangères et SAED) avec la presse

13h00 – 15H00

Déjeuner Retour des délégations

REPUBLIQUE DU
SENEGAL
MINISTERE DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'EQUIPEMENT RURAL



Créée par la loi n° 65-001 du 20 Janvier 1965 avec un statut d'Etablissement Public à caractère industriel et commercial, la SAED est devenue Société Nationale à compter du 1er Décembre 1981 suivant la loi n° 81-57 du 29 Juin 1981, avec pour mission principale de promouvoir l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal.

D'abord limitée au Delta du Fleuve Sénégal, sa zone d'intervention s'est progressivement étendue pour couvrir les vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé.

Sa vocation est de participer au développement économique des territoires ruraux de sa zone d'intervention, notamment

à travers l'aménagement, l'équipement, la mise en œuvre de programmes agricoles et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Les fonctions qui lui sont assignées par l'Etat du Sénégal sont les suivantes : une fonction de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Etat pour les investissements publics en matière d'aménagement et d'infrastructures hydroagricoles (i) et une fonction de Conseil, d'Appui et d'Opérateur auprès des différentes catégories socioprofessionnelles et des collectivités locales concernées, directement ou indirectement, par l'agriculture irriguée (ii).

Siege: Ngallèle, RN2 (Route de Rosso), BP 74, Saint-Louis, SENEGAL

S: www.saed.sn

E: saed@orange.sn

Liste de participants

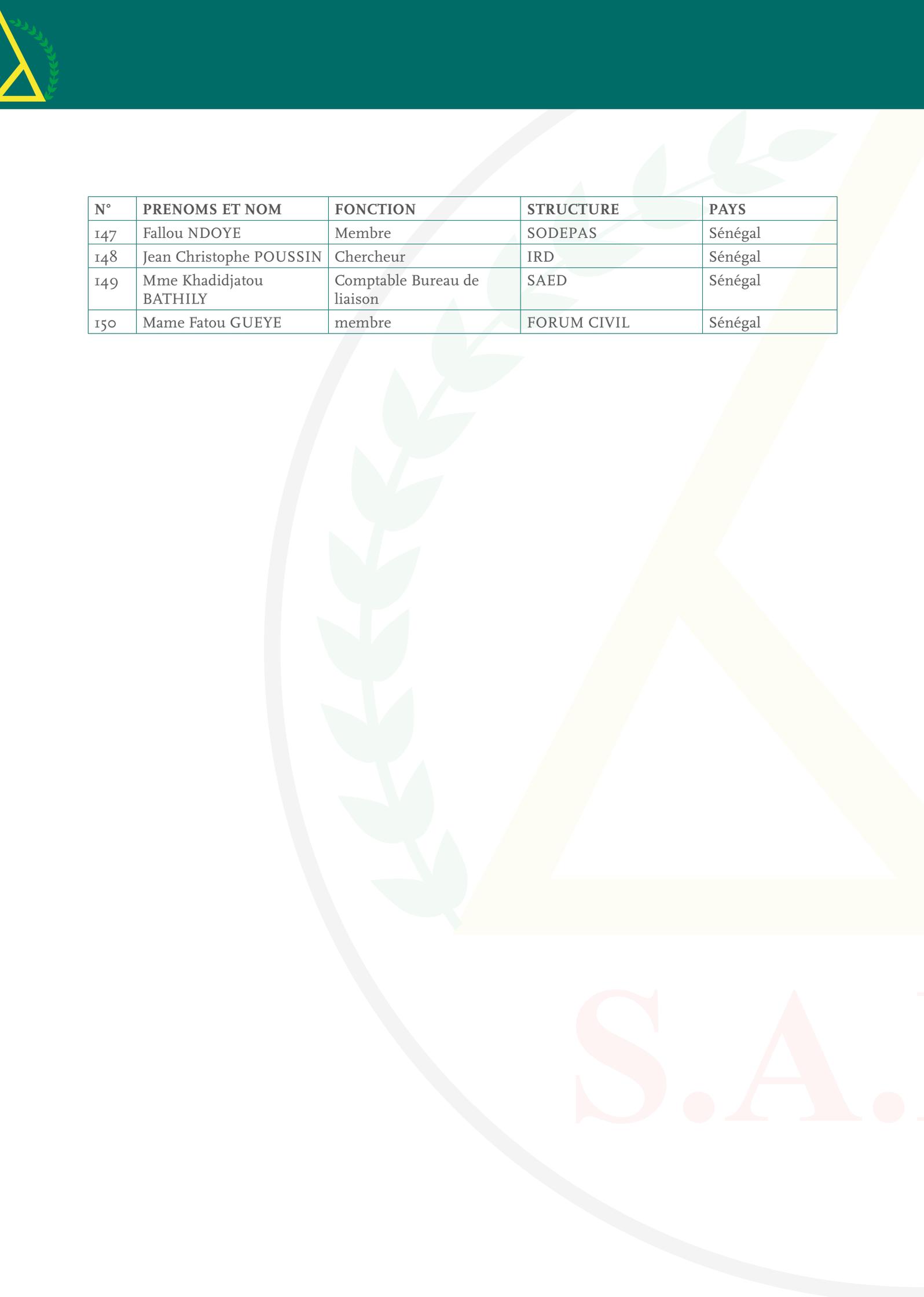
N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	STRUCTURE	PAYS
1	Justin EDAH	Collaborateur C/SEP	DPP/MAEP	Benin
2	Dénis AYENA	Directeur Exécutif	GIC/Bénin	Benin
3	Donkora KAMBOU	Directeur	DRC-RS/DGADI	Burkina Fasso
4	Blaise YODA	Directeur du foncier rural	DGFOMR	Burkina Fasso
5	BIKIENGA M Prosper	Responsable suivi évaluation	FPDCT	Burkina Fasso
6	Caroline ONANINA	Chef de projets	AFD/Yaoundé	Cameroun
7	Bouba MOUMINI	Coordonnateur	ACEFA	Cameroun
8	Roger BAFAKAN	DAJ	MINEPAT	Cameroun
9	Alain Atangana TABI	Direction Domaines		Cameroun
10	Aman Aly OUSMANOU	Raise Com RTOA		Cameroun
11	Georges Nkami KWETCHOU	SSE	PNDP	Cameroun
12	Jacquinet VOUNDI	SDP	MINADER	Cameroun
13	Landry Ngono TSIMI		PNDP	Cameroun
14	Mme Marie Madeleine NGA	Coordonnatrice Nationale	PNDP	Cameroun
15	Benoix VERDEAUX	Chef de projets	AFD/Paris	France
16	Marie Cecile THIRION	Chef de projets	AFD/Paris	France
17	Naomi NOEL	Chef de projets	AFD/Paris	France
18	Vatché PAPAZIAN	Chef Projets	AFD	France
19	Olivier PERET	Directeur	AFD	France
20	Anne LEGILE	Chef de Projets	AFD/Paris	France
21	Cherif DIALLO	DG/BSD	Minsitère Agriculture	Guinée Conakry
22	Bakary CAMARA	Directeur	MAT	Guinée Conakry
23	Ibrahima Sory SIDIBE	RTD/PACV	PACV/MATD	Guinée Conakry
24	Sadou BARRY	Directeur planification	Foncier Rural	Guinée Conakry
25	Saydou DEMBELE	C/Service	ON-MDR	Mali
26	Sadio DEMBELE	Conseiller Juridique	MDR	Mali
27	Bakary BAGAYOKO	Conseiller technique	MDV	Mali
28	Mariam SENOU	Conseiller technique	MDR	Mali
29	Marc DABOU	DGCT/Mali	MDV	Mali
30	Daouda DIARRA	SP/IDA	MDR	Mali
31	Mohamed DIAKHATE	Chef de projets	AFD/Mali	Mali
32	Nemine Ould AININA	Coordonnateur/Vaincre	MHDAT	Mauritanie
33	Abdi Ould HORMA	DGCT	MIDEL	Mauritanie
34	Hemeyni Gueidi SIDI	Directeur	MHDAT	Mauritanie
35	Ousmane GAYE	Directeur DPSE	SONADER	Mauritanie
36	Memma BEIBAFFA	Chargé de Mission	Ministère Développement Rural	Mauritanie

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	STRUCTURE	PAYS
37	Ali BETY	Chef de projets	AFD/Niamey	Niger
38	Idrissa DIAOUGA	Directeur Affaires socilaes et économiques	HCAVN	Niger
39	Altine BOUBACAR	Expert LPI Code rural	Code rural Niger	Niger
40	Alhassane BOUREIMA	Expert Développement Local		Niger
41	Halidou SAIDOU	Expert Développement Local		Niger
42	Samba Moussa BA	PCA	Reseau Bellital Marobé	Sénégal
43	Maïmouna DIOP	Elue local	Conseil rural de Gandon	Sénégal
44	Seyni SECK	A A	CNRF	Sénégal
45	Astou GUEYE	AC	MAER	Sénégal
46	Alassane GAYE	ADZ		Sénégal
47	Badara DIENG	Agent PADL	DCL/MATCL	Sénégal
48	Amadou Mokhtar LY	Agronome	UCAD	Sénégal
49	Amidou LY	Agronome	UCAD-LPAG	Sénégal
50	Ndèye Khadidiatou NIANG	Agronome	UCAD-LPAG	Sénégal
51	Saliou SAMB	AMA	AMA	Sénégal
52	Birama NDIAYE	Assistant communautaire	Conseil Rural de Diama	Sénégal
53	Nogaye NDIAYE	Assistante Elue Locale	CFE/UAEL	Sénégal
54	Djibril DIOP	CA	FORUM CIVIL	Sénégal
55	Alassane GAYE	CDPPD		Sénégal
56	Ousmane SANE	CDPPD	ANAT	Sénégal
57	Ndane DIOP	Cdt CDR	CESE	Sénégal
58	Sidy BA	Chargé de Programmes	ENDA PRONAD	Sénégal
59	Al Ousseynou TALL	Chargé cartographie DSG	SAED	Sénégal
60	Mbacké FALL	Chargé de Programmes	GREEN ACTION	Sénégal
61	Ndèye Fary NDIAYE	Chargée d'études	SAED/DDAC	Sénégal
62	Mouhamadou DIA	Chargé d'études	SAED/DDAC	Sénégal
63	Papa Diadji SECK	Chargé de Projets	DCEF	Sénégal
64	Abdou MBODJ	Chef de division DMOC	SAED	Sénégal
65	Simon GOMIS	Chef de projets	AFD/Dakar	Sénégal
66	Ben Omar DIONE	Chef du Protocole	MAER	Sénégal
67	Bakary SOUMARE	Chef Division Appui au Développement Local	MATCL	Sénégal
68	Abdoulaye SOW	Chef Cellule Informatique et Communication	SAED	Sénégal
69	Babacar MBENGUE	Chef Division Comptabilité	SAED	Sénégal
70	Amadou Moussa NDIAYE	Chef Division SE/CPSE	SAED	Sénégal
71	Kader SAMB	Communicateur	PNDL	Sénégal
72	Babacar NDOYE	Conseil Régional	Dakar	Sénégal
73	Arona NIANG	Conseiller Technique	MAER	Sénégal

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	STRUCTURE	PAYS
74	Waly DIOUF	Conseiller Technique	MAER	Sénégal
75	Ibrahima NIANE	Coordonnateur	PMU-SAED/MCA	Sénégal
76	Sora FALL	Coordonnateur 3PRD	SAED	Sénégal
77	Adrien HAYE	Coordonnateur Adjoint	AFD/Dakar	Sénégal
78	Cheikh Ahmed Khaly FALL	Coordonnateur CPSE	SAED	Sénégal
79	Ayissi Jean GERVAIS	Coordonnateur National	ADEN ONUfemmes	Sénégal
80	Alpha Seybané AW	Coordonnateur Projet ASAMM	SAED	Sénégal
81	Abdoul Rakhmane SOW	Cellule Planification et Suivi Evaluation	SAED	Sénégal
82	Bakary A YOUM	Conseiller Technique	MDV	Sénégal
83	Gnagna SY	Conseiller Technique	MAER	Sénégal
84	Mamadou DIONE	Conseiller Technique	MATCL	Sénégal
85	Amadou NIANE	CTA/DG	SODAGRI	Sénégal
86	Papa D Adj SECK	DCEF	Ministère Economie et Finances	Sénégal
87	Samba KANTE	Directeur Général	SAED	Sénégal
88	Moussa BALDE	Directeur Général	SODAGRI	Sénégal
89	Seyni NDAO	Directeur Général Adjoint	SAED	Sénégal
90	Abdou HOUMA	DGCT	MIDEC	Sénégal
91	Assy NIANG	DH/MHA	Ministère Hydraulique	Sénégal
92	Aly SOW	Directeur club investissement	CBAO	Sénégal
93	Amadou THIAM	Directeur DDAC	SAED	Sénégal
94	Lamine DIA	Directeur des Opérations	UIMCEC	Sénégal
95	Alain DIOUF	Directeur du Foncier	Millenium Challenge Account (MCA)	Sénégal
96	Mouhamadou Lamine KANE	Directeur Général	VALNOVER	Sénégal
97	Yves ALLANAISSEM	Doctorant	UCAD	Sénégal
98	Sidy NDIAYE	DPA	Ministère de L'élevage	Sénégal
99	Marame CISSE	DSDT/MATCL	MATCL	Sénégal
100	Cheikh NIANG	Economiste	DPT/DGP/MP	Sénégal
101	Malick SOW	Economiste	DAPSA	Sénégal
102	Jean Philippe IRE	Economiste Principal	Banque Mondial	Sénégal
103	Coumba NDONG	Elu Local	UAEL/ANCR	Sénégal
104	Cheikh Issa SOCK	Entrepreneur	TMCT	Sénégal
105	Abdourahim FAMATI	Etudiant	UCAD	Sénégal
106	Mamoudou DIA	Etudiant	UCAD/FASEG	Sénégal
107	Abdoulaye GNING	Expert	OMVS	Sénégal
108	Dr Mbaye DIENG	Expert foncier	EME DESIGN	Sénégal
109	Kader F NGOM	Expert foncier	PACR/VFS	Sénégal
110	Papa Samba NDIAYE	Expert foncier	PMU-SAED/MCA	Sénégal

Rapport

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	STRUCTURE	PAYS
111	Ababacar NDAW	Expert foncier	MCA Sénégal	Sénégal
112	Jean Michel BOB	Etudiant	FASEG	Sénégal
113	Pape Ousmane NDIAYE	FOUNDER CEO	FRUTTECH	Sénégal
114	Djiby SAM	Géographe	UCAD	Sénégal
115	Papa GUEYE	GIE Mame Samba Nor Kheune		Sénégal
116	Djiby Alassane SOW	Ingénieur	CADASTRE	Sénégal
117	Cheikh Ahmadou Bamba DIOP	Ingénieur Aménagiste	ANIDA	Sénégal
118	Gawane DIOP	Ingénieur Agroéconomiste	DAPSA	Sénégal
119	Abdourahmane NIANG	Inspecteur Cadastre	DGID/MEF	Sénégal
120	Babacar SENE	Journal Agropasteur		Sénégal
121	Amadou SAKHO	Journaliste	PANAPRESS	Sénégal
122	Madine NDAW	Chargé de Communication	SAED-CIC	Sénégal
123	Dr Ousmane FALL	Manager	USAID/PCE	Sénégal
124	Ibrahima NIANG	OPS	RTS/TV	Sénégal
125	Marieme SOW	PCA	ENDA Tiers Monde	Sénégal
126	Mouhamadou Abib NIASS	PCR	UAEL/ANCR	Sénégal
127	Babacar DIOP	Président	FONGS	Sénégal
128	Maimouna DIOP	Présidente CC Femme	SAINT LOUIS	Sénégal
129	Mame Mor TINE	Producteur de la Vallée	GROUPE AFI	Sénégal
130	Ibou DIOP	Représentant Ministère Intérieur	DGAT	Sénégal
131	Ali CISSOKHO	Responsable Cartographie DACL	SAED	Sénégal
132	Rokhaya GUEYE	Responsable Genre	SAED	Sénégal
133	Mbaye NIANG	Responsable Programme	CONGAD	Sénégal
134	Aminta SANGHARE	Responsable Appui aux collectivités locales	SAED/Délégiatio Dagana	Sénégal
135	Aminata TALL	Sécretaire 3PRD	SAED	Sénégal
136	El hadj thierno CISSE	Secrétaire exécutif	CNCR	Sénégal
137	El hadji FAYE	Sécretaire Permanent	CNRF	Sénégal
138	Oumar Siley DIALLO	Spécialiste en suivi évaluation	USAID	Sénégal
139	Sileymane SALL	Professeur	UCAD	Sénégal
140	Sidy M SECK	Professeur	UGB	Sénégal
141	Ousmane FALL	USAID/PCE	USAID/PCE	Sénégal
142	Mbaye Fall DIOP	Vice PCR	FASS NGOM	Sénégal
143	Baba DIALLO	Vice Président	GIE Naxady Deret	Sénégal
144	Momar MBAKE	Vice Président	OPERATEUR PRODUCTEUR	Sénégal
145	Awa SARR	Chef Division Planification DAIH	SAED	Sénégal
146	Djimo SQUARE	Député	Assemblée Nationale	Sénégal



N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	STRUCTURE	PAYS
147	Fallou NDOYE	Membre	SODEPAS	Sénégal
148	Jean Christophe POUSSIN	Chercheur	IRD	Sénégal
149	Mme Khadidjatou BATHILY	Comptable Bureau de liaison	SAED	Sénégal
150	Mame Fatou GUEYE	membre	FORUM CIVIL	Sénégal

S.A.

Rapport



E.D.



Créée par la loi n° 65-001 du 20 Janvier 1965 avec un statut d'Établissement Public à caractère industriel et commercial, la SAED est devenue Société Nationale à compter du 1er Décembre 1981 suivant la loi n° 81-57 du 29 Juin 1981, avec pour mission principale de promouvoir l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal.

D'abord limitée au Delta du Fleuve Sénégal, sa zone d'intervention s'est progressivement étendue pour couvrir les vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé.

Sa vocation est de participer au développement économique des territoires ruraux de sa zone d'intervention, notamment

à travers l'aménagement, l'équipement, la mise en œuvre de programmes agricoles et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Les fonctions qui lui sont assignées par l'Etat du Sénégal sont les suivantes : une fonction de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Etat pour les investissements publics en matière d'aménagement et d'infrastructures hydroagricoles (i) et une fonction de Conseil, d'Appui et d'Opérateur auprès des différentes catégories socioprofessionnelles et des collectivités locales concernées, directement ou indirectement, par l'agriculture irriguée (ii).